

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 434

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

moins lamentable que les précédents. Il traite de la situation en Bulgarie, en Finlande, en Hongrie, en Norvège et en France. Nous nous attacherons à reproduire, en les résumant, les conclusions tirées de l'enquête, et concernant les enfants d'abord, les adolescents ensuite.

Enfants

Le chômage des parents n'a pas occasionné un accroissement sensible des maladies infantiles, grâce aux secours apportés par diverses organisations. Mais la résistance des enfants a diminué, leur développement a été retardé et les risques de maladie ont augmenté. Leur moral, en conséquence, ainsi que leur conduite, en ont été faiblement influencés. De plus, l'atmosphère familiale tendue, irritée, expérée, parfois mélancolique ou désespérée, l'absence d'autorité et aussi de soins de la part des parents et le sentiment de dépendre de la charité publique pour les nécessités de la vie, créent chez l'enfant un fâcheux complexe d'inferiorité.

Il est certain, par conséquent, qu'aussi longtemps que l'atmosphère familiale ne sera pas devenue normale, des institutions telles que l'école, les jardins d'enfants et les secours scolaires devront prendre en main la protection et l'éducation que les parents ne peuvent plus donner à leurs enfants, et devront aussi adapter leurs méthodes à ces devoirs nouveaux.

On peut assurément craindre que, dans ces conditions, les parents ayant perdu leurs fonctions et leurs prérogatives voient diminuer leur autorité. Pour parer à ce danger, il serait bon que les secours aux enfants passent par les mains des parents. Le devoir des écoles est de maintenir et de renforcer l'autorité de la famille, d'amener les parents à partager leur travail d'assistance, en fait, d'instituer une sorte de coopération bien définie de la maison et de l'école.

Adolescents

Il semble prouvé que l'inactivité forcée des jeunes gens les conduit inévitablement à perdre leur équilibre moral. L'assistance matérielle, allocations, assurances, etc., n'est pas un remède. Les seules mesures utiles et rationnelles sont de retarder le moment où les jeunes gens tomberont dans l'inaction, et là où il est impossible de supprimer le chômage, de leur trouver une activité bien définie. Ces mesures peuvent être réalisées des quatre façons suivantes:

D'abord, en retardant le moment de la sortie des écoles; ensuite, en organisant des travaux, de préférence volontaires, ou sinon obligatoires, pour tous les enfants libérés des écoles qui n'ont pas trouvé de situation dans un temps donné. Il faudra aussi insister auprès des bureaux d'orientation professionnelles pour qu'ils envisagent uniquement les débouchés possibles, évitant ainsi de diriger les jeunes gens vers les métiers pour lesquels ils seraient doués, mais qui leur sont fermés actuellement. Les bureaux d'orientation professionnelle devront, pour diriger utilement la jeunesse vers un travail possible qui lui permettra de vivre, se tenir en relation constante et étroite avec toutes les organisations existantes qui étudient le travail et les conditions économiques. Enfin, considérant l'extrême instabilité du marché du travail, il faudra examiner s'il est sage de conseiller l'apprentissage d'un métier déterminé, ou s'il vaudrait mieux donner aux adolescents une sorte de préparation générale leur permettant ensuite d'exercer plusieurs métiers différents au lieu d'un seul. Ils trouveraient ainsi plus facilement des places et s'adapteraient plus aisément à la nécessité de passer d'un métier à l'autre. Il vaudrait la peine d'étudier par quelles méthodes se pourrait donner pareille préparation d'ordre générale.

V. DELACHAUX.

¹ Children, Young People and Unemployment, 3^{me} partie. A l'Union internationale de secours aux enfants, 15, rue Lévier, Genève. 1934.

Le Congrès international de Morale Sociale

Comme on l'a déjà annoncé, ce Congrès aura lieu à Budapest du 15 au 18 octobre prochain, dans les salles de la Redoute. Le programme indiquant les noms des conférenciers vient de paraître.

Notons que la première question, *Les causes de la prostitution*, sera traitée par le Dr. Mittermaier, ancien professeur à l'Université de Giesen. Parmi les mesures préventives, *L'éducation de la jeunesse* tient une place importante; trois rapporteurs en exposeront les divers aspects. On entendra ainsi un rapport sur *L'éducation sexuelle, morale et biologique*, de Mme le Dr. Paulina Luisi, dont les travaux originaux sur ce sujet sont bien connus. Mme Andrée Colin, de la Section de protection de l'enfance de la Société des Nations, une spécialiste dans ces questions, présentera un travail sur les *Tribunaux pour enfants*. Nous trouvons avec plaisir le nom de

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Corseaux et la Tour-de-Peilz,
le 1^{er} septembre 1934.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre 33^{me} Assemblée générale, à Genève, les 6 et 7 octobre. Avec ces lignes vous receverez la carte destinée à votre déléguée, qu'elle devra présenter à l'entrée de la séance pour recevoir la carte bleue de vote. Nous vous rappelons que nos statuts ne permettent pas à une déléguée de représenter plus de deux sociétés.

Si vous désirez faire appel à notre caisse de voyage pour subvenir aux frais de votre déléguée, ou si vous désirez faire un don à cette caisse, veuillez vous adresser à notre trésorière Mme H. Dittner, avocate, Vordere Vorstadt, 8, Araar.

Vous trouverez ci-joint l'invitation de nos sociétés genevoises avec les indications concernant les logements et le programme des journées. Nous espérons que vous viendrez nombreux à cette Assemblée; dans les temps troublés que nous traversons, il est doublement précieux de maintenir le contact et de raffermir les liens entre nos divers cantons et sociétés.

A l'ordre du jour de cette assemblée figurent deux propositions que nous vous recommandons d'examiner sérieusement, afin de donner à vos déléguées des instructions nécessaires pour la votation.

I. Proposition du Comité:

« L'Alliance nomme une Commission d'Hygiène chargée en particulier de collaborer avec la Ligue suisse contre le péril vénérien. »

Cette proposition vous est faite à la suite d'une demande de la Ligue suisse contre le péril vénérien, qui a estimé nécessaire de faire appel à notre collaboration, pour atteindre plus efficacement dans sa propagande la population féminine. Un membre de la Commission serait délégué au Comité de la Ligue; celle-ci subviendrait aux frais qu'occasionneraient ces travaux spéciaux.

II. Proposition de l'Association zurichoise pour le Suffrage féminin.

« L'Alliance est invitée, en cas de révision de la Constitution fédérale, à suivre avec attention les dispositions de la nouvelle Constitution sur la situation légale et économique des femmes, et à prendre toutes les mesures propres à assurer et à améliorer cette situation. »

Bien que nos statuts nous prescrivent de res-

ter à l'écart de toute activité politique, votre Comité estime que ceux-ci ne peuvent s'opposer à ce que l'Alliance s'intéresse à une révision de la Constitution qui fixera pour longtemps la situation légale et économique de la femme.

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'entrée dans l'Alliance de deux nouvelles Sociétés: l'Association genevoise pour le Suffrage féminin et l'Association féminine d'éducation nationale.

Nous remercions chaleureusement les 29 Sociétés et Centrales cantonales qui nous ont envoyé des dons pour le Bazar international du Congrès de Paris. Ces dons, augmentés encore par cinq envois de particuliers et divers produits alimentaires offerts par quelques industriels, — le tout d'une valeur de fr. 700 environ —, ont été fort appréciés.

Nous attirons votre attention sur le fait que le mandat de votre Comité expire l'année prochaine, et que, selon l'usage, le Bureau passerait en Suisse allemande. Nous vous prions de sonner dès maintenant au renouvellement du Bureau et de vous informer des charges qui lui incombe, afin de ne présenter que des candidates qui ont le temps et qui sont à même de les remplir.

Dans l'espoir de vous rencontrer nombreuses à Genève, nous vous envoyons, chères Alliées, nos salutations cordiales.

Pour le Comité:
La Présidente: A. DE MONTE.
La Secrétaire: F. MARTIN.

LETTER D'INVITATION

Genève, le 21 août 1934.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Les Sociétés genevoises, affiliées à l'Alliance, se font un plaisir de vous inviter à Genève pour l'Assemblée générale, qui aura lieu le 6 et le 7 octobre.

Les Genevoises seront très heureuses de vous accueillir dans leur cité, et elles espèrent que la longueur du voyage n'effrayera pas les Alliées de la Suisse allemande, et que les participantes à l'Assemblée seront très nombreuses.

La situation financière de la plupart des Sociétés féminines n'étant pas très brillante, nous serons obligées de vous recevoir très simplement, et nous vous prions de ne pas vous attendre à de brillantes réceptions. Nous sommes très reconnaissantes au Département de l'Instruction publique de bien vouloir nous céder l'Aula de l'Université pour les séances, et au Conseil administratif de la Ville de Genève de nous permettre le Palais Eynard pour la soirée du samedi. C'est au local de l'Union des Femmes de Genève — 22, rue Etienne-Dumont — qu'est le

pain mais une vocation, elle a certes largement contribué au succès de cette œuvre d'entraide et de solidarité féminine, et son décès prématuré laisse un vide terriblement difficile à combler.

Un stupide accident de bicyclette, il y a sept semaines, a été la cause de ce décès, et c'est après de longues journées de souffrances et une cruelle opération, courageusement supportée, que Mme Imhoff est entrée dans le grand repos. Toute la chaude sympathie de celles qui l'ont connue ne manquera pas d'entourer sa famille si durement éprouvée, et ses collaboratrices, qui ne peuvent se consoler de son départ.

E. GD.

Carnet de la Quinzaine

Début de septembre:

ZURICH: VIII^e Congrès de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté.

Ce Congrès discutera en séances privées les tâches et méthodes de la Ligue Internationale en vue de l'évolution politique, sociale et économique du monde.

8 et 9 septembre:

ZOFINGUE: Assemblée de délégués de l'Union Pan-européenne. (Communiqué spécialement par le groupe féminin bâlois de cette Union.)

10 septembre:

GENÈVE: X^e Assemblée plénière de la Société des Nations

N. d. I. R.: La date à laquelle nous sommes obligés de mettre sous pression nous empêche malheureusement d'annoncer déjà dans ce numéro les principales réunions et rencontres qu'organiseront comme d'habitude à Genève les Associations féminines internationales à l'occasion de l'Assemblée plénière de la S. d. N. Mais toutes celles de nos lectrices que ces réunions intéresseront pourront obtenir des précisions à leur égard en s'adressant au Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, qui se fera un plaisir de les renseigner. (Voir plus haut.)

siege central de toutes les commissions s'occupant de la réception de l'Alliance à Genève. Ce local sera ouvert en permanence, et toutes les Alliées qui voudront s'y rendre seront chaleureusement accueillies.

Un bon nombre de logements gratuits seront mis à la disposition des déléguées; prière de s'adresser, avant le 25 septembre, à Mme Fatio-Naville, Bellevue près Genève.

D'autre part, nous vous indiquons les hôtels suivants auxquels les déléguées voudront bien s'adresser directement pour retenir des chambres.

Près de la gare: Chambre et petit déjeuner
Hôtel des Familles à partir de fr. 5.50
24, Grand-Quai (tram 12) » » 8.—

Aux environs de l'Université:
Hôtel de la Résidence

11, route de Florissant (tram 1) » » 6.25

Hôtel Mirabeau

4, rue de Candolle (tram 1) » » 6.25

Hôtel British

26, Bd. des Philosophes (tram 1) » » 5.50

City Hôtel

4, Rd-Pt de Plainpalais (tram 1) » » 5.—

Nous vous signalons encore la Maison des étudiantes, 20, avenue Henri-Dunant, qui reçoit des voyageuses pendant les vacances universitaires. Prix chambre et petit déjeuner: 3 fr.

Un culte spécial, avec prédication de Mme Marcelle Bard, aura lieu le dimanche matin, à 9 heures, au Temple de la Madeleine (tram 12, station place du Molard).

Les déléguées sont invitées à prendre le thé le dimanche après-midi, au « Bon Secours », école privée d'infirmières (avenue Dumas, 15). Prière de vous inscrire sur le bulletin détachable.

Une visite au B.I.T. est prévue, s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions.

En attendant le plaisir de vous voir à Genève, nous vous prions, Mesdames et chères Alliées, de recevoir nos messages les plus cordiaux.

Les Sociétés genevoises:

Union des Femmes.
Ligue des Femmes contre l'alcoolisme.
Société d'Utilité publique des Femmes.
Protection de l'enfance.
Ligue des Femmes abstinences.
Société de secours mutuel de l'enseignement libre.
Association du lait stérilisé.
Union des Institutrices primaires.
Lyceum de Genève.
Eclaireuses.
Ecole sociale pour Femmes.
Association des Femmes peintres et sculpteurs.
Association du Sou, Josephine Butler.
Union chrétienne de jeunes filles.
Association pour l'amélioration du travail ménager.
Ministères féminins.
Amicale des Institutrices enfantines.
Association pour le Suffrage féminin.
Association féminine d'éducation nationale.

sent pourront obtenir des précisions à leur égard en s'adressant au Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, qui se fera un plaisir de les renseigner. (Voir plus haut.)

Ecole de Puériculture de Genève

CHEMIN DES GRANGETTES TEL. 46.800

Forme nurses et infirmières professionnelles. Grâce à ses relations mondiales, possibilités de situations intéressantes et variées. Préparation de la jeune fille à ses devoirs de future maman.

Début des cours : SEPTEMBRE

8.343 X Demandez renseignements et prospectus

Ecole d'Etudes Sociales pour Femmes GENÈVE .. Subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver: 24 octobre 1934 - 29 Mars 1935

Culture féminine générale. Formation professionnelle d'Assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.) de Directrices d'établissements hospitaliers. Secrétaires d'institutions sociales, Bibliothécaires, Laborantines, Infirmières-visiteuses. Des auditeurs sont admis à tous les cours

Permanence de ménages, cuisine, coiffure, etc., au Foyer de l'Ecole. Villa: Villa Genève, Promenade 60, et soignement par le secrétariat, rue Ch.-Bonnet, 6. 8.341 X

Encouragez les mamans

à faire boire
à leurs enfants

LE LAIT

qui sera distribué à l'école
dès le début d'octobre



Le lait, c'est la santé

8.172 X



IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

INSTITUT JAQUES-DALCROZE

RYTHMIQUE SOLFÈGE IMPROVISATION

Cours populaires du soir ... Cours pour Etudiants et instituteurs
Cours pour enfants (7 à 14 ans) ... JARDIN D'ENFANTS (4 à 6 ans)
(préparation complète à la musique)

Ouverture des Cours : 17 Septembre

INSCRIPTIONS dès le 1^{er} septembre, de 10 à 12 h, et de 15 à 18 h.